

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Philippe**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 8 mars 2016, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Johanne Beulac  
Madame la conseillère Sylvie Messier  
Monsieur le conseiller Denis Mayrand

Sont absents : Monsieur le conseiller Jocelyn Bouillon  
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Lise Martin

Est aussi présent : Monsieur Martin Lelièvre, directeur général et secrétaire-trésorier

---

Après un moment de recueillement, la mairesse ouvre la séance à 19h31.

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE**  
**du 8 mars 2016, 19h30**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation - Ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Décret - Avril, Mois de la jonquille

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Modification de la résolution 15-07-220 - Politique de conditions de travail des cadres - Adoption de la grille salariale 2015

3.2 Permanence de la greffière et directrice du service du greffe et affaires juridiques

3.3 Mesures disciplinaires - employé # 230-036

3.4 Démission d'un employé col bleu – Yvon Pinsonneault - Chauffeur au Service du génie et des travaux publics

#### 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Adoption – Règlement numéro 411-01 modifiant le règlement numéro 411 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016 afin de corriger certains taux de taxes spéciales

4.4 Nomination des représentants - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

4.5 Financement par obligations - Résolution de concordance - Règlements d'emprunts numéros 388, 390 et 379

4.6 Financement par obligations - Résolution de courte échéance - Règlements d'emprunt numéros 388, 390 et 379

4.7 Financement par obligations - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunt numéros 388, 390 et 379

4.8 Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt numéro 398

#### 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Appui au projet "Skate-park - La place publique" - Demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon - Appel de projets 2015

5.2 Demande de subvention – Mouvement national des Québécoises et Québécois – Fête nationale du Québec 2016

5.3 Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – Club de patinage artistique Roussillon - Année 2016

## 6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Octroi de mandat général pour l'année 2016 - Ingénieurs-conseils
- 6.2 Demande d'autorisation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) - Ajout de rideaux aux étangs aérés

## 7. SÉCURITÉ INCENDIE

- 7.1 Rapport d'activités 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 7.2 Avis de motion - Règlement numéro 412 concernant l'établissement d'un Service de sécurité incendie et de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique
- 7.3 Avis de motion - Règlement numéro 413 sur la prévention des incendies

## 8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)- Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 8.2 Acquisition du lot 5 383 765 du cadastre du Québec à des fins municipales (boucle de virage sur la rue Roger)

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la Mairesse

9.3. Questions des gens de la salle

9.4. Levée de la séance

#### 9.4.1 Levée de la séance

### **ORDRE DU JOUR**

#### **16-03-052     Approbation - Ordre du jour**

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Johanne Beulac et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **16-03-053     Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Il est proposé par Johanne Beulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016.

#### **16-03-054     Décret - Avril, Mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille

pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### ***RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL***

#### **16-03-055      Modification de la résolution 15-07-220 - Politique de conditions de travail des cadres - Adoption de la grille salariale 2015**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 15-07-220 - *Politique de conditions de travail des cadres - Adoption de la grille salariale 2015* par l'insertion, suite au premier alinéa des conclusions, de l'alinéa suivant:

"La nouvelle grille salariale ne sera toutefois applicable qu'à compter du 1er janvier 2016 au personnel cadre en fonction en date de la présente résolution."

#### **16-03-056      Permanence de la greffière et directrice du service du greffe et affaires juridiques**

CONSIDÉRANT que madame Manon Thériault a été embauchée à titre de greffière et directrice du Service du greffe et affaires juridiques en vertu de la résolution portant le numéro 15-07-223 adoptée le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que madame Thériault est entrée en fonction le 24 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'elle était soumise à une période d'essai de six (6) mois de travail continu;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Johanne Beaulac et résolu à l'unanimité d'accorder à madame Manon Thériault, le statut d'employée permanente au poste de greffière et directrice du Service du greffe et affaires juridiques, lequel est effectif depuis le 24 février 2016.

**16-03-057      Mesures disciplinaires - employé # 230-036**

CONSIDÉRANT que l'employé # 230-036 a été négligent dans son travail;

CONSIDÉRANT que cet employé a été avisé verbalement à deux reprises, soit le 25 novembre 2015 et le 6 janvier 2016 pour un comportement similaire;

CONSIDÉRANT qu'il a reçu un avis de correction le 7 janvier 2016 et un avertissement écrit le 26 janvier 2016, toujours pour un comportement similaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre une mesure visant à éviter qu'un tel comportement se reproduise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service du génie et des travaux publics ainsi que celle du directeur général;

PAR CONSÉQUENT:

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Johanne Beulac et résolu à l'unanimité de suspendre sans solde l'employé # 230-036 pour une durée d'une journée.

Cette suspension doit être appliquée dans les soixante (60) jours de la présente résolution par le directeur du Service du génie et des travaux publics.

**16-03-058      Démission d'un employé col bleu – Yvon Pinsonneault - Chauffeur au Service du génie et des travaux publics**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Yvon Pinsonneault, en date du 26 février 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Yvon Pinsonneault, au poste de chauffeur au Service des travaux publics et du génie, effective à compter du 4 mars 2016.

De remercier ce dernier pour les services rendus à la Municipalité de Saint-Philippe.

***FINANCES ET TRÉSORERIE***

**16-03-059      Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johanne Beulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 28 janvier au 1er mars 2016, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2016-01-28	M 125 et 32162 à 32180	34 861,72 \$
2016-02-01	32181 à 32182	10 009,15 \$
2016-02-04 et 2016-02-05	M 126 et 32183 à 32203	254 626,78 \$
2016-02-10 et 2016-02-11	M 127 à M 130 et 32247 à 32263	174 507,26 \$
2016-02-18	M 131 et 32264 à 32273	16 911,95 \$
2016-02-25	M 132 à M 134 et 32274 à 32279	48 847,43 \$
2016-03-01	32280 à 32281	10 009,15 \$
<b>TOTAL</b>		<b>549 773,44 \$</b>

#### **16-03-060      Approbation des comptes à payer du mois**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johanne Beulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	12-2015		33 653,45 \$	FAG	32297 à 32400
2	12 2015	# 370 - route Édouard-VII	29 422,39 \$	FDI	29
3	12-2015	# 390, Règlement parapluie	147 397,72 \$	FAG	32297 à 32400
4	12-2015	# 397, Centre Communautaire	16 854,70 \$	FDI	8
5	02-2016	# 397, Centre Communautaire	34 578,73 \$	FDI	7 et 9
6	02-2016		269 906,97 \$	FAG	32297 à 32400
<b>TOTAL</b>			<b>531 813,96 \$</b>		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut

décrit;

QUE la secrétaire-trésorière adjointe ou en cas d'incapacité d'agir le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

**16-03-061      Adoption – Règlement numéro 411-01 modifiant le règlement numéro 411 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016 afin de corriger certains taux de taxes spéciales**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux (2) jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Johanne Beulac et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 411-01, intitulé: «Règlement modifiant le règlement numéro 411 décrétant le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016 afin de corriger certains taux de taxes spéciales».

**16-03-062      Nomination des représentants - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu pour la Municipalité de Saint-Philippe de nommer un représentant lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, devant se tenir le 14 avril 2016 au bureau de la MRC de Roussillon situé au 260, rue St-Pierre à Saint-Constant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Johanne Beulac et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes:

- Lise Martin, mairesse
- Vincent Lanteigne, maire suppléant
- Martin Lelièvre, directeur général et secrétaire-trésorier
- Nicole Thibodeau, secrétaire-trésorière adjointe

pour agir comme représentants de la Municipalité de Saint-Philippe lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

**16-03-063      Financement par obligations - Résolution de**



**concordance - Règlements d'emprunts numéros 388,  
390 et 379**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 745 000 \$:

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
388	291 000 \$
390	260 000 \$
390	34 000 \$
390	153 000 \$
379	391 739 \$
379	1 615 261 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité:

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 745 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 mars 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de

l'institution financière suivante :

C.D. DES BERGES DE ROUSSILLON  
296 VOIE DE LA DESSERT ROUTE 132  
ST-CONSTANT, QC  
J5A 2C9

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité de Saint-Philippe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**16-03-064      Financement par obligations - Résolution de courte échéance - Règlements d'emprunt numéros 388, 390 et 379**

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 745 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 388, 390 et 379, la Municipalité de Saint-Philippe émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans**, à compter du 22 mars 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 388, 390 et 379, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**16-03-065      Financement par obligations - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunt numéros 388, 390 et 379**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 388, 390 et 379, la Municipalité de Saint Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint Philippe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication

et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mars 2016, au montant de 2 745 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint Philippe a reçu les soumissions détaillées ci dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,57200	107 000 \$	1,25000%	2017	2,29382%
		110 000 \$	1,50000%	2018	
		113 000 \$	1,60000%	2019	
		117 000 \$	1,75000%	2020	
		2 298 000 \$	2,00000%	2021	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,54700	107 000 \$	1,30000%	2017	2,30433%
		110 000 \$	1,45000%	2018	
		113 000 \$	1,65000%	2019	
		117 000 \$	1,85000%	2020	
		2 298 000 \$	2,00000%	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,49300	107 000 \$	1,30000%	2017	2,31920%
		110 000 \$	1,50000%	2018	
		113 000 \$	1,70000%	2019	
		117 000 \$	1,85000%	2020	
		2 298 000 \$	2,00000%	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,56700	107 000 \$	1,30000%	2017	2,34775%
		110 000 \$	1,50000%	2018	
		113 000 \$	1,70000%	2019	
		117 000 \$	1,85000%	2020	
		2 298 000 \$	2,05000%	2021	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de *Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 745 000 \$ de la Municipalité de Saint Philippe soit adjugée à *Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.*

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises ».

**DEP-2016-001**      **Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt numéro 398**

Suite à la tenue de registre, le 24 février 2016, et conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Philippe prennent acte du dépôt par le secrétaire-trésorier, du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre du Règlement numéro 398.

***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

**16-03-066**      **Appui au projet "Skate-park - La place publique" - Demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon - Appel de projets 2015**

CONSIDÉRANT le projet soumis « Skate-Park – La place publique » dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de développement des communautés rurales 2015 de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de ce projet par le Comité consultatif local;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet "Skate-park - La place publique" présenté dans le cadre du Fonds de développement des communautés rurales 2015 de la MRC de Roussillon;

QUE la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Philippe, tous documents requis à cet effet auprès de la MRC de Roussillon.

**16-03-067**      **Demande de subvention – Mouvement national des Québécoises et Québécois – Fête nationale du Québec 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Philippe accorde un budget de 31 000 \$ au Service des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire dans le cadre de l'organisation des festivités entourant la *Fête Nationale, édition 2016*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Philippe dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du programme de subvention du *Mouvement national des Québécoises et Québécois* dans le cadre de la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johanne Beulac appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'assistance financière auprès du *Mouvement national des Québécoises et Québécois* pour l'organisation de la *Fête Nationale du Québec, édition 2016*;

QUE madame Marie-Josée Roy, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Philippe, tous les documents requis dans le cadre de la demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

**16-03-068      Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – Club de patinage artistique Roussillon - Année 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière du *Club de patinage artistique Roussillon*;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Affilié»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 300 \$ au *Club de patinage artistique Roussillon*;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 710 00 991.

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**16-03-069      Octroi de mandat général pour l'année 2016 - Ingénieurs-conseils**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'adjoindre les services de firmes de génie-conseil visant à soutenir et accompagner la Municipalité de Saint-Philippe dans le cadre de la réalisation de certains projets;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

SERVICES PROFESSIONNELS

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels de *Beaudoin Hurens, Le Groupe-conseil Génipur inc. et EFEL experts-conseils*, pour l'année 2016.

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat général confié à *Beaudoin Hurens, Le Groupe-conseil Génipur inc. et EFEL experts-conseils*, s'applique à certains avis spécialisés sur des sujets concernant la bonne marche administrative de la Municipalité de Saint-Philippe.

MANDAT PRÉCIS

Concernant les projets précis à être réalisés par la Municipalité de Saint-Philippe, le conseil municipal les confiera selon les besoins et à la pièce à *Beaudoin Hurens, Le Groupe-conseil Génipur inc. et EFEL experts-conseils* ou à tout autre ingénieur qu'il jugera opportun de choisir.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, chacun des mandats accordés visant un dossier particulier ne peut entraîner des déboursés supérieurs à 24 999 \$, taxes incluses.

Enfin, que la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à payer les honoraires découlant des mandats accordés, et ce, après l'approbation du directeur de service concerné.

BUDGET

Que les sommes requises pour le paiement des différents mandats visés par la présente résolution soient puisées à même le poste budgétaire numéro 02 190 00 411.

**16-03-070**     **Demande d'autorisation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) - Ajout de rideaux aux étangs aérés**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées, il y a lieu pour la Municipalité de Saint-Philippe de présenter une demande

d'autorisation en vertu de l'article 32 auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la firme *EclipsO*, à soumettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Philippe, la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées.

La Municipalité confirme que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal et qu'elle ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation du MDDELCC.

La Municipalité confirme également son engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée par le MDDELCC, signé par un ingénieur.

La Municipalité s'engage, pour son système de traitement des eaux usées :

- à respecter les exigences de rejet fixées par le MDDELCC, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- à mettre en œuvre le programme de suivi;
- à effectuer le suivi selon le type d'utilisateurs desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) les résultats d'analyse tous les douze (12) mois et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le fabricant ou l'ingénieur mandaté.

La Municipalité s'engage de plus:

- à produire un document démontrant qu'elle est en mesure d'effectuer l'entretien de son système de traitement des eaux usées;
- à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;
- à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un

exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

D'AUTORISER le paiement d'un montant de deux mille deux cent soixante-dix-neuf dollars (2 279 \$) au nom du ministre des Finances pour la présentation de ladite demande.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 415 00.

### ***SÉCURITÉ INCENDIE***

#### **16-03-071 Rapport d'activités 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de rapport a été élaboré par la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport a été préparé avec les informations transmises par monsieur Claude Brosseau, directeur du service en 2015, ainsi que celles obtenues des Berges du Roussillon;

EN CONSÉQUENCE:

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu à transmettre à la MRC de Roussillon le rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 du schéma de couverture de risques.

#### **AM-2016-006 Avis de motion - Règlement numéro 412 concernant l'établissement d'un Service de sécurité incendie et de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique**

Avis de motion est donné par Denis Mayrand qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 412 concernant l'établissement d'un Service de sécurité incendie et de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

#### **AM-2016-007 Avis de motion - Règlement numéro 413 sur la prévention des incendies**



Avis de motion est donné par Denis Mayrand qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 413 sur la prévention des incendies.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

**PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**16-03-072 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) concernant les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion tenue le 17 février 2016, selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
16.02.17.06	55 et 55a, rue De Gaulle Sud, lot 3 111 151 à être subdivisé	Zone H-19	REFUSER la demande de PIIA-2016-010. Il est également recommandé au demandeur de présenter un nouveau modèle ou d'utiliser le modèle <i>Claude</i> déjà approuvé dans le secteur.  Pour le nouveau modèle proposé, il est recommandé d'enlever deux rangées de blocs architecturaux et de créer un relief en utilisant la maçonnerie.
16.02.17.07	53 et 53a, rue De Gaulle Sud, lots 5 759 623 et 5 759 624	Zone H-19	REFUSER la demande de PIIA-2016-013. Il est également recommandé au demandeur de présenter un nouveau modèle ou d'utiliser le modèle <i>Claude</i> déjà approuvé dans le secteur.  Pour le nouveau modèle proposé, il est recommandé d'enlever deux rangées de blocs architecturaux et de créer un relief en utilisant la

			maçonnerie.
16.02.17.08	47 et 47a, rue De Gaulle Sud, lots 5 799 798 et 5 799 799	Zone H-19	APPROUVER la demande de PIIA-2016-004, conditionnellement à ce que la hauteur entre le plancher et le plafond du rez-de-chaussée soit de 9 pieds et à ce que les espaces de stationnement de chaque unité ne dépasse pas 5 mètres de largeur.
16.02.17.09	35 et 35a, rue France, lots 5805282 et 5805283	Zone H-19	REFUSER la demande de PIIA-2016-011. Il est également recommandé au demandeur de présenter un modèle d'un étage avec les plafonds de 9 pieds.
16.02.17.10	42 et 42a, rue Stéphane, lots 5 675 976 et 5 675 975	Zone H-19	REFUSER la demande de PIIA-2016-012. Il est également recommandé au demandeur de présenter un nouveau modèle ou d'utiliser le modèle Claude déjà approuvé dans le secteur.
16.02.17.11	67 et 67a, rue Marthe, lots 5 852 055 et 5 852 056	Zone H-19	ACCEPTER la demande de PIIA-2016-008 pour un bâtiment unifamilial jumelé d'un étage, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse et conditionnellement à ce que les espaces de stationnement de chaque unité ne dépasse pas 5 mètres de largeur.
16.02.17.12	63 et 63a, rue Jean, lot 2 713 837	Zone H-10	REFUSER la demande de PIIA-2016-007 et de proposer au promoteur de construire un triplex à cet endroit.
16.02.17.14	37, rue Granger, lot 2 713 471	Zone H-105	APPROUVER la demande de PIIA-2016-005, conditionnellement à ce que le pourcentage de maçonnerie soit augmenté à 85% en façade du bâtiment, tel qu'exigé par le PIIA pour la zone H-105.

**16-03-073 Acquisition du lot 5 383 765 du cadastre du Québec à des fins municipales (boucle de virage sur la rue Roger)**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'acquérir avec garantie légale, pour fins municipales, de 9056-3669 Québec inc. ou de tout autre propriétaire, le lot 5 383 765

du cadastre du Québec au prix de 9 026,08 \$, plus les taxes applicables.

Ce terrain est acquis aux fins d'aménager un cercle de virage à l'extrémité de la rue Roger.

De mandater Me Pierre Péladeau, notaire, pour préparer l'acte de vente de même que tous les autres documents requis à cette fin.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente et tous les autres documents requis à cette fin.

Que les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 320 00 711. Le coût d'achat du terrain sera financé à même le surplus non affecté.

#### **VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

#### **INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE**

Madame Martin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

#### **QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE**

10 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Martin invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 20 h 05.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **16-03-074     Levée de la séance**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 21 h 15.

*(s) Lise Martin*

*(s) Martin Lelièvre*

---

*Mairesse*

---

*Secrétaire-trésorier*